

Avant d'envoyer ce mail, ajoutez votre nom, prénom et fonction.

Aux membres du Parlement de la FWB,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'agenda de la séance plénière de ce mercredi 17 décembre 2025 prévoit le vote du budget qui mènera à une série de mesures qui impacteront directement la vie des écoles, des élèves et les conditions de travail des membres du personnel.

Nous vous invitons à prendre conscience que chaque vote est important.

Avez-vous pris conscience que les nouvelles règles du contrôle médical, déjà votées, mettent la santé et la vie des membres du personnel en danger ? Que pensez-vous du fait qu'une future maman, alitée pour une grossesse difficile, soit convoquée par SMS pour se rendre par ses propres moyens auprès du médecin contrôleur, mettant en danger sa santé et celle de son futur enfant ? Et que dire de ce membre du personnel qui a reçu une injonction puissante d'anti-inflammatoire chez son médecin et qui lui aussi doit se rendre chez le médecin contrôleur, prenant sa voiture et risquant un accident et peut-être de blesser mortellement un cycliste ou un piéton ?

La circulaire qui annonce ces nouvelles règles de contrôle, avant l'adoption du décret à nouveau, a même le cynisme d'ajouter que le trajet jusqu'au médecin contrôleur est aux frais du membre du personnel.

Nous vous invitons à prendre conscience que chaque vote est important.

Ce budget, qui prévoit des économies sur le dos des membres du personnel et sur leur santé, prévoit dans le même temps une redistribution à certaines entreprises privées, par la mise en place du projet-pilote école-entreprise, mais aussi en accordant un budget à l'OFFA pour la mise en place de la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de la promotion sociale et de la formation professionnelle.

Comment peut-on mépriser à ce point les enseignants au point de les traiter tous comme des profiteurs, des fainéants !

L'avant-projet de décret-programme 2 limite à trois jours les absences sans certificat médical et prévoit le passage direct à 60% du traitement en cas de mise en disponibilité pour cause de maladie.

L'argument, honteux, évoqué dans l'exposé des motifs est que c'est par souci d'équité envers les autres secteurs. Quelle équité ? Les élèves peuvent s'absenter grâce à un justificatif des parents 20 demi-jours par an. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est impossible d'avoir certains rendez-vous médicaux sans un délai de plusieurs mois ! Que pour avoir rendez-vous chez un médecin traitant dans certaines zones, il faut attendre plusieurs jours ?

Que la grande majorité des membres du personnel s'absente le moins possible pour ne pas mettre en difficulté les élèves ou leurs collègues ? Et que, quand ils s'absentent, ils font tout pour que l'absence soit la plus courte possible ?

Mais là, s'il faut justifier par un certificat médical, le membre du personnel devra attendre plusieurs jours pour avoir rendez-vous ou se verra encourager par son médecin de rester au repos

quelques jours parce qu'il en a réellement besoin. Au final, ce membre du personnel qui s'absente un jour cette année scolaire sera absent une semaine l'année prochaine !

Savez-vous combien de membres du personnel sont malades pendant leurs congés quand ils se relâchent ? Quelle réponse donnez-vous à ces membres du personnel qui crient leur désarroi dans les rues depuis plusieurs mois ? Une sanction !

Équité avec les autres secteurs ?

Connaissez-vous d'autres secteurs où :

- les frais de transport des membres du personnel ne sont pas remboursés ?
- les membres du personnel doivent investir dans du matériel pour les activités manuelles des élèves, dans une tenue pour le laboratoire, dans des craies, dans des crayons, dans des cartouches d'encre... ?
- les membres du personnel recommencent le travail pendant leurs vacances annuelles ?

Nous vous invitons à prendre conscience que chaque vote est important !

Quelle réponse donnez-vous à ces membres du personnel épuisés ?

10% de charge supplémentaire en plus dans le secondaire supérieur, une carrière plus longue en limitant la DPPR à 24 mois calendaires, un surplus de charge administrative (test CLE, carnet d'orientation de l'élève, plan de pilotage à revoir pour intégrer les nouveautés...), un salaire ridicule pour les diplômés de la nouvelle formation initiale des enseignants alors qu'ils obtiendront un master, des pertes d'emplois dans le qualifiant, dans le premier degré différencié, dans le 4e degré...

Nous vous invitons à prendre conscience que chaque vote est important ! D'autres choix sont possibles !

Ne sacrifiez pas la qualité de l'enseignement ! En prenant toutes ces mesures, vous contribuerez à augmenter la pénurie des membres du personnel.

Montrez aux membres du personnel que vous les soutenez, que vous les respectez.

Montrez aux parents que vous vous souciez du bien-être de ces enfants, adolescents, jeunes adultes.

D'autres choix sont possibles !

Dans l'espoir que vous mesurerez pleinement l'importance de votre décision, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre considération distinguée.

[Cliquez ici pour envoyer le mail](#)